



Le 01.10.2019

## COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2104

Fiche d'information

# LES POINTS CLES DU BUDGET DES ANCIENS COMBATTANTS POUR 2020

Le budget se monte à 2,1 milliards d'euros (Md€) pour 2,4 millions de bénéficiaires. Il était en 2019 de 2,2 Md€.

### Répartition

PMI-VG : 912 millions d'euros (M€). En 2019 = 965 M€.

Retraite du combattant : 660 M€ (2019 = 709 M€).

0,6 M€ de hausse de la pension au profit de celles ou ceux qui ont renoncé à toute activité pendant plus de 15 ans pour apporter des soins constants à leur conjoint grand invalide.

ONAC-VG : simplification et amélioration du service rendu, avec plus de performance et plus d'efficacité. Les missions et le niveau de prestation de l'ONACVG sont inchangés : aide sociale de l'ONACVG maintenue avec 26 M€.

Jeunes et mémoire : 0,5 M€ en 2020 pour des actions pédagogiques de sensibilisation contre la haine et les préjugés.

Mesures en faveur des Harkis : poursuite des mesures décidées l'an dernier notamment le versement d'allocations de solidarité pour les enfants d'anciens harkis en difficulté.

Institution nationale des Invalides : plus de 25 M€ de budget dont 13 M€ d'investissements pour un chantier de rénovation et la création d'un pôle de réhabilitation post-traumatique.

### Mesures diverses :

- Carte du combattant : poursuite de la montée en puissance de la carte 62-64, avec un coût budgétaire de 30 M€ à terme pour 50 000 bénéficiaires.
- Transport des jeunes : revalorisation de l'indemnité pour les jeunes convoqués à la journée défense et citoyenneté à hauteur de près de 1 M€.